Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 19 (1868)

Heft: 1

Artikel: La régéneration des peuplements est la base d'une bonne économie forestière en Suisse

Autor: Greyerz, Walo de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784438

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les plus importantes sur la culture, les soins et l'exploitation des forêts, toutes les difficultés qui s'opposaient à l'introduction d'une économie rationnelle seront levées, et l'on n'aura plus de peine à obtenir les crédits qui sont nécessaires à l'aménagement et au traitement des forêts.

La Rédaction.

La régénération des peuplements est la base d'une bonne économie forestière en Suisse.

C'est là un axiome que nous espérons faire accepter sans peine et comme on ne saurait trop en rappeler l'importance nous nous exposons volontiers au risque de ne rien dire de nouveau, pour chercher à l'inculquer davantage dans l'esprit de nos lecteurs, et contribuer ainsi à ce qu' il soit mieux mis en pratique. Notre journal étant maintenant le seul organe des forestiers en Suisse, il nons paraît avoir tout particulièrement la tâche de propager ce principe au milieu des communes et des particuliers en leur faisant toujours mieux comprendre l'importance capitale de la régénération des boisés. Nous sommes loin néanmoins de méconnaître la valeur des autres branches de l'économie forestière; elles ont toutes leur haute importance, surtout lorsqu'on les associe avec le meilleur système de culture; ce sont tout autant de leviers puissants qui devront servir à amener nos forêts dans un état tel qu'elles satisfassent aux exigences de la science et procurent sous tous les rapports les plus grands avantages possible. Que l'on nous permette ici une comparaison propre à faire comprendre notre idée: de même que l'homme qui veut se bâtir une habitation doit commencer par en établir solidement les murs et la toiture pour en protéger l'intérieur contre l'intempérie des saisons, et ne peut qu'ensuite s'occuper de l'ordonnance des appartements et de tous les travaux intérieurs, qui sont cependant loin d'être superflus, de même le forestier doit avant tout pourvoir à la régénération des forêts qu'il exploite, et ce n'est qu'après avoir fait ce premier pas, qu'il

pourra avec fruit consacrer son attention aux autres branches de l'art forestier, telles que la détermination du mode d'aménagement, les calculs de la possibilité etc.

De quelle utilité serait, par exemple, un aménagement établi d'après toutes les règles de la science et basé sur les estimations et les calculs d'accroissement les plus exacts, s'il ne prescrivait pas en premier principe d'assurer immédiatement le reboisement complet des coupes par voie naturelle ou artificielle?

Nous pouvons même aller plus loin, admettons qu'une commune s'attache à ne jamais dépasser dans ses exploitations le produit soutenu fixé pour ses futaies, qu'elle s'applique en outre à établir avec grand soin les coupes d'ensemencement, mais qu'elle néglige en revanche de s'assurer si la régénération des peuplements s'est réellement operée; l'intérêt des générations futures sera-t-il sauvegardé si les surfaces exploitées restent vides faute de recrû naturel, ce qui n'est que trop souvent le cas? Supposons encore, pour poursuivre notre idée, qu'une commune observant ponctuellement l'assiette prescrite des coupes et la règle du produit soutenu, opère encore avec grand soin les cultures nécessaires, son aménagement pourra-t-il être regardé comme parfait, si les jeunes boisés sont ensuite entièrement négligés, si les bois tendres, les buissons et les épines étouffent impunément les cultures et si plus tard on néglige les éclaircies dans les boisés trop épais, sous le prétexte qu'elles causent de grands frais et ne donnent en fin de compte que des produits de peu de valeur? la postérité ne sera-t-elle pas encore lésée dans ses intérêts par le fait que les peuplements dont les produits lui sont assignés seront peu fournis ou ne présenteront que des sujets faibles ou mal venus? Il serait facile de poursuivre ces exemples qui ne sont certes pas de simples hypothèses, mais ces quelques indications suffiront pour faire comprendre notre pensée. Résumons encore notre manière de voir ainsi que suit: comme forestiers nous devons vouer notre attention à toutes les branches de l'économie forestière de nos communes et chercher à réaliser un progrès aussi complet que possible dans toutes ces différentes sphères, néanmoins c'est la régénération des coupes qui doit être avant tout l'objet de notre sollicitude; là où la nature n'y pourvoit pas d'une manière suffisante, dans la futaie par l'ensemencement naturel, dans les taillis

par les rejets de souche, la culture forestière doit la seconder dans cette oeuvre, ainsi qu'un traitement soigneux des coupes et des peuplements. Si l'on se pénètre de la vérité de ce principe et qu'on s'attache à le mettre en pratique, il sera plus facile de réparer les fautes que l'on aurait commises dans l'aménagement des forêts, et leurs conséquences se feront sentir plus tard d'une manière moins grave que si l'on négligeait la régénération des coupes. Chacun sait que depuis longtemps les forêts de notre pays, particulièrement celles des hautes montagnes, ont été soumises à des exploitations beaucoup plus fortes que ne le comportait leur possibilité, on sait qu'il y a même eu ça et là des abus presque incroyables; ce sont là sans aucun doute des fautes très-graves dont les conséquences retomberont inévitablement sur les générations futures; loin de nous donc la pensée de vouloir les excuser en quelque manière ou de chercher à en atténuer la gravité, mais nous pouvons néanmoins en tirer un argument pour notre thèse; serions-nous aussi sévères à l'égard de ces exploitations excessives, *comme nous sommes maintenant autorisés à l'être,* si ceux qui se sont rendus coupables de ces abus s'étaient du moins appliqués, par tous les moyens qu'offre la sylviculture, à substituer sans délai aux vieux peuplements exploités un jeune recrû fort et vigoureux? Et maintenants, malgré tous les progrès de l'économie forestière, ne sera-t-on pas porté à juger avec plus d'indulgence une commune qui surexploite mais qui s'efforce aussi de repeupler ses coupes, qu'une autre qui aurait grand peur d'exploiter un moule de trop, mais dont les coupes ne sont couvertes que d'un recrû incomplet ou même sont abandonnées sans trace de repeuplement. Que dirait-on d'un paysan qui prétendrait récolter sans cesse sur ses champs et ses prairies, sans vouloir se soumettre aux travaux et aux cultures que lui imposent les principes de l'agriculture la plus vulgaire? Tout le monde serait d'accord pour le traiter d'insensé, mais posez la même question dans le domaine de l'économie forestière, et ces mêmes personnes qui jugeaient si sainement lorsqu'il s'agissait d'agriculture, vous diront peut-être tout naïvement: Pour la forêt c'est bien autre chose; le bois croît de lui-même, il n'est nul besoin de s'en mettre en peine, etc. Pour les hommes un peu sensés, une telle assertion est ridicule. Le sol ne produit pas un seul arbre de lui-même. pas plus qu'un épi de blé,

l'un et l'autre doivent être ensemencés ou plantés, et cela d'après des règles qui varient selon la nature des plantes que l'on veut propager. C'est là un principe si simple et si élémentaire qu'il devrait être, semble-t-il, reconnu et mis en pratique par tous ceux qui comprennent leur propre intérêt, l'intérêt des générations futures et celui de leur propriétés. Et cependant n'y a-t-il pas des centaines, des milliers d'arpents de coupes qui sont là pour nous prouver qu'on est encore bien loin d'en tenir toujours compte!

L'admission théorique de cet axiome est un lieu commun pour beaucoup de monde et naturellement tout d'abord pour les forestiers, cependant il se trouve encore dans presque tous les cantons de la Suisse un grand nombre de communes qui ne songent à rien moins qu'à mettre le principe énoncé à la base de leur aménagement; c'est pourquoi il est toujours bon et même nécessaire de revenir à la charge auprès des autorités communales et des particuliers, pour leur faire comprendre que ce qu'on leur demande c'est d'agir dans leur propre intérêt et dans celui de leurs descendants; l'économie des forêts communales verra ainsi s'accomplir un progrès important qui est déjà réalisé dans la plupart des forêts domaniales. On peut supposer que notre peuple, auquel l'intelligence ne fait certes pas défaut, ne tarderait pas à se rendre à l'évidence si quelques-uns des citoyens les plus influents et les plus éclairés voulaient prendre sérieusement à tâche d'instruire leurs combourgeois à cet égard; le succès serait d'autant plus assuré qu'il ne manque pas d'endroits en Suisse où l'on peut montrer les beaux résultats que procure la mise en pratique du principe énoncé.

Quand nous parlons du repeuplement des coupes, nous prenons ce mot dans son sens le plus large, et si nous avons prononcé en passant les mots de réensemencement naturel et de repeuplement par rejets de souches, nous n'en sommes pas moins d'avis que les plantations et les semis artificiels méritent de recevoir en Suisse une plus grande extension. Remarquons aussi que lorsque nous parlons de culture forestière, nous attachons au mot un sens tout-à-fait général, car nous comprenons aussi sous ce terme le traitement des coupes et même les éclaircies en tant que faisant partie de l'élève des peuplements, car il est évident que ces opérations doivent coopérer au but essentiel, sa-

voir à la production de boisés sains et vigoureux. Nous désirons que notre journal trouve de nombreux amis parmi les hommes qui ne sont pas forestiers de profession, tout spécialement parmi les membres d'autorités communales, qu'un grand nombre d'entre eux prenant à coeur ce principe que »la régénération des peuplements est la base de toute bonne économie forestière«, ils travaillent avec nous à en convaincre leurs concitoyens. Alors, nous en sommes certains, on ne tardera pas à constater de grands progrès dans l'administration des forêts communales, qui sont le véritable trésor de nos bourgeoisies.

Walo de Greyerz.

De l'abornement des forêts.

Tout propriétaire foncier doit tenir avant tout à ce que sa propriété soit délimitée d'une manière fixe et bien évidente. Il est depuis longtemps d'usage de marquer les limites des proprietés au moyen de bornes, et l'on peut dire que dans les contrées populeuses tout le sol fertile est aborné, Mais alors, dira-t-on, pourquoi revenir sur cette question de l'abornement pour donner des directions tout au moins superflues sur des travaux déjà exécutés, ou qui ne doivent plus qu'être renouvelés sur quelques points? Si nous prenons la liberté de traiter ici ce sujet, c'est que les observations que nous avons à présenter nous paraissent justifiées par le fait que toutes les forêts ne sont pas encore abornées, et que, dans bien des endroits où elles le sont déjà, plusieurs améliorations à cet égard paraissent désirables et même urgentes. Voici quels sont les différents points que nous aurons à traiter:

Quels signes d'abornement doit-on adopter de préférence, et quelle est la forme qu'on doit leur donner? Où et comment doit-on les placer? Quelles sont les mesures à prendre pour en assurer l'intégrité? Comment peut-on remplacer ceux qui viennent à se perdre, sans qu'aucune des parties intéressées puisse se plaindre d'être lésée?

Les limites peuvent être marquées par des clôtures en bois